

# OFFRE D'EMPLOI

## Inspecteur en bâtiment commercial (poste temporaire)

### Concours n° 832



#### SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous l'autorité de son supérieur, l'inspecteur en bâtiment commercial accueille les visiteurs et donne des renseignements relatifs à la réglementation, qui est sous la juridiction du Service urbanisme, permis et inspection. Il fournit au requérant l'assistance technique nécessaire pour la préparation et la présentation des demandes de permis et de certificat; informe les requérants des documents requis à l'appui de leur demande; effectue l'étude des demandes de permis de construction, de certificats d'autorisation et les attestations de conformité principalement pour des projets agricoles, commerciaux, institutionnels, industriels et d'habitations multifamiliales de cinq logements et plus. Il délivre ces permis, certificats et attestations, rédige et transmet des avis, rapports et constats d'infraction, effectue des inspections sur le territoire notamment celles des permis, certificats et attestations qu'il a délivrés et fait le suivi de ses dossiers. Il collabore à la mise en place et à l'amélioration continue des procédures du service et interservices. Il contribue à la formation du personnel du service et le conseille sur les décisions à prendre. À l'occasion, il coordonne le travail des inspecteurs en bâtiment résidentiel et en aménagement, des techniciens à la réception des permis, des étudiants et des stagiaires.

#### EXIGENCES

- ✚ Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en Technologie de l'architecture ou en Aménagement et urbanisme.
- ✚ Posséder un minimum de deux années dans des fonctions pertinentes à l'emploi. Toute combinaison de formation et expérience pertinente pourra être considérée.
- ✚ Posséder de bonnes connaissances du Code de construction du Québec et des divers règlements et lois en matière d'urbanisme et d'environnement.
- ✚ Détenir un cours de sécurité générale sur les chantiers de construction.
- ✚ Avoir une bonne connaissance du français écrit et parlé.
- ✚ Posséder une automobile et l'utiliser dans le cadre du travail.

#### CONDITIONS DE TRAVAIL

Poste temporaire d'environ 32 semaines.

- Horaire de 35 heures/semaine, du lundi au vendredi.
- Le salaire hebdomadaire, selon l'expérience et la compétence, se situe entre 1 020,60 \$ et 1 326,85 \$.
- Les autres conditions de travail sont régies par la convention collective des employés de bureau.

Pour soumettre votre candidature,  
rendez-vous à l'adresse suivante : [www.ville.rimouski.qc.ca/emplois](http://www.ville.rimouski.qc.ca/emplois)

Les candidatures sont acceptées jusqu'à 16 h, le 25 mai 2018.

*La Ville de Rimouski applique la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics.*